



Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702156-20230413-02023_027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGÉS Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_27

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES : BILAN 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Prend acte du bilan des transactions immobilières 2022 qui s'établit comme suit :

- Cession : néant
- Acquisition : néant

Dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022 de la commune.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA

Le présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Metz ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Grez-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette dernière ne prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M.DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_020

RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - EXERCICE 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité pour les maires des communes bénéficiaires du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) de soumettre à leur conseil municipal un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens,

Vu l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la dotation de 375 891 euros dont a bénéficié la commune en 2022 au titre du FSRIF ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

donne acte à monsieur le maire de l'utilisation comme suit de la dotation fsrif de 375 891 euros dont a bénéficié la commune en 2022 :

Actions financées	Dépenses	FSRIF	
		Montant	%
Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse			
Accueils de loisirs sans hébergement	1 151 310	115 131	30,63%
Aide aux pratiques sportives et culturelles (Bons	37 870	3 787	1,01%
Soutien aux familles			
Aide à la mobilité des Jeunes (Participation Imagine 'R)	118 402	11 840	3,15%
Aide à l'équipement scolaire des collégiens (Bons)	14 780	1 478	0,39%
Accueil de la petite enfance	489 037	48 903	13,01%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 811 399	181 139	48,19%
Entretien des bâtiments scolaires	112 762	11 276	3,00%
Équipement informatique des établissements scolaires	39523	3 952	1,05%
Aménagement du cimetière	228 238	28 823	7,67%
Aménagements urbains (voirie – cadre de vie)	1 835 114	150 701	40,09%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 215 637	194 752	51,81%
TOTAL	4 027 036	375 891	100,00%

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



Mairie de
Croix-Armatvilliers

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_029-DE

94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_29

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

déclare que le compte de gestion de la commune, dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023


**Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN**




**Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA**



Mairie de
Croix-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_030-DE

95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023.

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_030

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

déclare que le compte de gestion de l'assainissement, dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN
Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



DELIBERATION N° 02023_31
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE
EXERCICE 2022

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres représentés : 6
Nombre de membres absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28 Contre : 0 Abstention 0
Séance du 13/04/2023
Convocation du 05/04/2023

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité Monsieur VACHER, de l'assemblée, en tant que président de séance afin de délibérer sur le Compte Administratif 2022 présenté par Madame SPRUTTA - BOURGES Adjoint(e) au maire délégué(e) aux finances,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		464 051.19		3 593 873.51		4 057 924.70
Opérations de l'exercice	3 872 699.89	3 133 085.85	10 268 445.35	11 332 650.93	14 141 145.24	14 465 736.78
TOTAUX	3 872 699.89	3 597 137.04	10 268 445.35	14 926 524.44	14 141 145.24	18 523 661.48
<i>Résultats de clôture</i>		<i>-275 562.85</i>		<i>4 658 079.09</i>		<i>4 382 516.24</i>
Restes à réaliser	347 790.28	288 492.79			347 790.28	288 492.79
TOTAUX CUMULES	4 220 490.17	3 885 629.83	10 268 445.35	14 926 524.44	14 488 935.52	18 812 154.27
RESULTATS DEFINITIFS		-334 860.34		4 658 079.09		4 323 218.75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 13/04/2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits non utilisés ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

Le secrétaire de séance
Harmonie DA SILVA PEREIRA



DELIBERATION N° 02023_32
 COMPTE ADMINISTRATIF DE
 L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 COMMUNE DE GREZ-ARMAINVILLIERS



Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de membres représentés : 6
 Nombre de membres absents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
 Séance du 13/04/ 2023
 Convocation du 05/04/ 2023

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER, en tant que Président de séance afin de délibérer sur le Compte Administratif 2022 présenté par Madame SPRUTTA - BOURGES Adjoint(e) au maire délégué(e) aux finances,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Récettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Récettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Récettes ou excédents (3)
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		937 837.94		207 110.68		1 144 948.62
Résultats affectés 001						
Opérations de l'exercice	24 340.18	84 247.20	186 975.66	180 521.67	211 315.84	264 768.87
TOTAUX	24 340.18	1 022 085.14	186 975.66	387 632.35	211 315.84	1 409 717.49
Résultats de clôture		997 744.96		200 656.69		1 198 401.65
Restes à réaliser		0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	24 340.18	1 022 085.14	186 975.66	387 632.35	211 315.84	1 409 717.49
RESULTATS DEFINITIFS		997 744.96		200 656.69		1 198 401.65

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 13/04/2023 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits non utilisés ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROSSINI

Le secrétaire de séance,

Harmonie DA SILVA PEREIRA



DELIBERATION N° 02023_33 du Conseil Municipal

SEANCE DU 13/04/2023

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2022 par section DE LA VILLE DE GRETZ ARMAINVILLIERS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul GARCIA ROBIN, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour
statuant sur l'affectation des résultats tant en fonctionnement qu'en investissement sur l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 4 658 079.09 €
- Un déficit d'investissement de 275 562.85 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CA 2022 (PAR ANTICIPATION)

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		.+1 064 205.58
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES		.+3 593 873.51
Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)		.+4 658 079.09
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (précédé de + ou -)		-275 562.85
N-1	D 001 (besoin de financement)	
N-1	R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 (2)		-59 297.49
Besoin de financement RAR dépenses		
Excédent de financement (3) RAR recettes		0
DECISION D'AFFECTATION		
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :		
REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 INSCRIT AU BP 2023		4 158 079.09
Affectation au 1068 en excédent capitalisé		500 000.00
REPORT D'INVESTISSEMENT Dépense 001 INSCRIT AU BP 2023		-275 562.85

Fait à GRETZ ARMAINVILLIERS, Le 13 /04/2023

Délibéré par Le Conseil Municipal A GRETZ ARMAINVILLIERS , Le 13 /04/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Vote pour : 29 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation : 6 /04/2023

Certifié exécutoire par Le Maire

Compte tenu de la réception en Préfecture,

Le /04/2023

et de la publication le /04/2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

Le secrétaire de séance
Harmonie DA SILVA PEREIRA



DELIBERATION N° 02023_34 du Conseil Municipal**SEANCE DU 13 /04/ 2023****Concernant l'affectation du résultat par section de l'exercice 2022
DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GRETZ ARMAINVILLIERS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul GARCIA ROBIN, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour
statuant sur l'affectation des résultats tant en fonctionnement qu'en investissement sur l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 200 656.69 €

Un excédent d'investissement de 997 744.96 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CA 2022 (PAR ANTICIPATION)

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 453.99
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	+207 110.68
C) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 200 656.69
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+997 744.96
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	0
DECISION D'AFFECTATION	0.00
1- G) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 INSCRIT EN REPRISE AU BP 2023	+200 656.69
2 - H) REPORT D'INVESTISSEMENT R 001 INSCRIT EN REPRISE ANTICIPEE AU BP 2023	+997 744.96

Fait à GRETZ ARMAINVILLIERS, Le 13/04/2023

Délibéré par Le Conseil Municipal A GRETZ ARMAINVILLIERS , Le 13/04/ 2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Vote pour : 29 contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 06/04/2023

Certifié exécutoire par Le Maire

Compte tenu de la réception en Préfecture,

Le .../04/2023

et de la publication le .../04/2023

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



